

**Télétravail: indemnités au rabais !**

Le télétravail coûte de l'argent au télétravailleur, en effet télétravailler chez soi à un coût : chauffage, climatisation, eau, électricité, restauration à domicile sans subvention.



Cette dépense peut s'élever jusqu'à 174 € par mois selon une étude publiée dans *le parisien* du mardi 2 février.

La CGT a exigé pendant des années une indemnité à la hauteur des dépenses engagées par les télétravailleurs.

L'administration en a reconnu le bien fondé et propose une indemnité de

10€ par mois !

Ce montant dérisoire n'est pas admissible. La CGT ne veut pas l'aumône mais une indemnité couvrant les frais ! La CGT continuera à exiger un montant indemnitaire à la hauteur des sommes engagées.

**Télétravail : dos en compote et doigts douloureux**

A la DGFIP, un nouveau protocole remplacera au 1er septembre le protocole exceptionnel.



Après plus d'un an de télétravail effectué par des centaines de collègues à Paris et les mises à l'ordre du jour des réunions du CHSCT, les directions n'ont présenté aucun bilan de santé de cette nouvelle modalité de travail.

Dans les locaux de l'administration, un matériel professionnel de bureau est fourni, ce

dont les collègues en télétravail ne bénéficie pas, en premier lieu les sièges et les bureaux ergonomiques. Sans bilan, les Troubles Musculo-Squelettiques vont pouvoir continuer à se développer sans mesures de prévention proposées par l'employeur !

**Vers des épaules à la « Quasimodo »**

La DGFIP souhaite équiper d'ici à la fin de l'année 70 à 80 % des agents en ordinateurs portables en lieu et place des ordinateurs fixes.

Un avis a été adopté par le CHSCT demandant à l'administration de donner le choix aux agents entre un sac à dos et une valise trolley plutôt que des sacs en bandoulière.

**Canicule : les agents ont chaud !**

La Direction doit attendre que la Préfecture procède au déclenchement de l'alerte canicule de niveau 3, pour autoriser les journées banalisées avec récupération horaire.

La CGT demande la journée banalisée sans récupération horaire, afin d'éviter les transports bondés et de subir les fortes chaleurs de la fin de l'après-midi.

Très souvent le parc immobilier de l'Etat est ancien et mal isolé. Le recours à la climatisation n'est plus préconisé eu égard aux contraintes climatiques et au protocole sanitaire COVID 19.

**Taux de contaminés record au SDE St Sulpice**

Le directeur se félicite de la gestion de la situation au SDE St Sulpice. Ce service a connu plusieurs droits d'alertes et des préconisations avaient été votées par le CHSCT, non suivies par la DRFIP. Résultat : un nombre de contaminations record dans le service.

Pas de doute, la défense de la santé n'est pas la priorité de la direction.

**Collés serrés et distanciation**

Le virus a reculé en France et tout le monde respire mieux. Les masques ne sont plus obligatoires dans la rue, mais le sont toujours dans les espaces partagés clos tant la menace n'a pas disparu.

Cela n'empêche pas la DRFIP d'effectuer des déménagements d'agents dans espaces de bureau plus restreints.

Pour la DRFIP, la distanciation ne semble plus d'actualité en matière de prévention.

2 trimestre 2021

**Le CHSCT n'est pas encore mort !**

Nous contestons que la DRFIP ne consulte plus le CHSCT en cas de fusions et déménagements de services.

Le CHSCT n'est pas mort, il s'occupe de tout ce qui concerne les conditions de travail. Dans sa formation actuelle, il continuera à remplir ses missions jusqu'à sa fin annoncée en décembre 2022.

**La direction veut se passer de nos avis**

Lors du CTL du 18 juin, la direction s'était engagée en séance à présenter les déménagements des PCE et PCRPs du 5<sup>e</sup>, ce déménagement n'ayant été présenté dans aucune instance.

L'ensemble des organisations syndicales du CHSCT avait alors réclamé les documents, demande écrite restée sans réponse...

La CGT, avec les autres organisations syndicales au CHSCT, a co-rédigé des avis sur les déménagements auxquels la direction est tenue de répondre par écrit.

Ces avis sont consultables sur le site internet <http://cgtdgfp75.org/>.

**Des normes de santé au travail non suivies**

Les représentants des personnels ont rappelé les normes reconnues en matière de santé au travail qui recommande notamment un minimum de 10m<sup>2</sup> par agent dans des bureaux individuels, 15m<sup>2</sup> dans un espace collectif plus bruyant; des bureaux avec un nombre maximal conseillé de 5 personnes, etc.

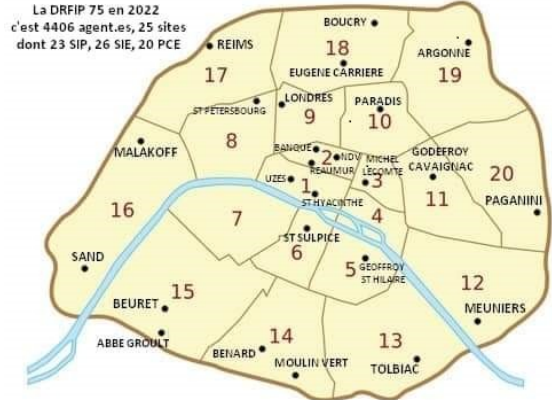
Au contraire la direction va réduire l'espace des agents afin de faire des économies sur nos conditions de travail.

**Déplacement en 2 roues facilité**

A l'initiative de la CGT, des travaux d'agrandissement pour le local vélo de la place de l'Argonne ont été votés au chsct du 25 juin.

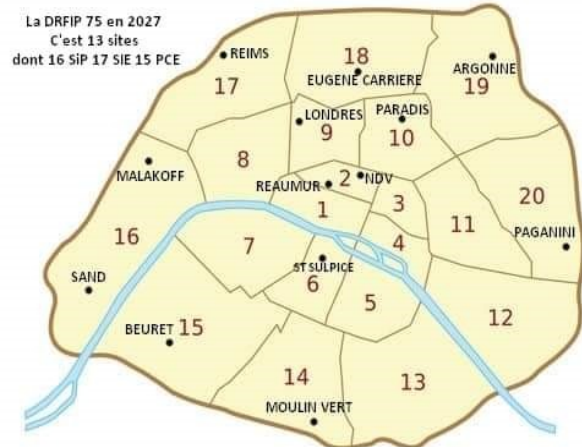
**Nouveau réseau de proximité : la tuerie !**

Le 24 juin 2021 la DRFIP 75 a sorti son plan de casse du service public parisien.



Comme on s'en doutait le format du service public de proximité se réduira comme peau de chagrin !

De nombreux sites seront abandonnés ces prochaines années : Godefroy Cavaignac, Meuniers, Banque, Tolbiac, etc.



Le service public de proximité reculera de façon spectaculaire et les agents verront leurs temps de transport augmenter, dégradant davantage leurs conditions de travail.

La DRFIP 75 détruit le maillage territorial dans le but de vendre le patrimoine immobilier de l'Etat et d'entasser les agents les uns sur les autres.

**Préparons une riposte**

Pour s'opposer à ces dégradations radicales de nos conditions de travail et du service public, des mobilisations collectives sont indispensables.

Retrouvons-nous **vendredi 9 juillet à partir de 9h30 à Réaumur dans une 1<sup>e</sup> journée de grève à la DRFIP et de manifestation !**

**Faites vous entendre avec la CGT**